



Pourquoi les lois n'interdisent pas les bureaux de tabac ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 26 octobre 2009

Pourquoi les lois n'interdisent pas les bureaux de tabac car moins de bureaux de tabac moins de cancer des poumon ou autre maladies ?

Réponse :

Ce n'est pas le bureau de tabac qui transmet le cancer, c'est le tabac !

Si l'existence du tabac était découverte aujourd'hui, il est fort probable que sa commercialisation et sa consommation ne seraient pas autorisées. Mais il s'agit d'un phénomène de société devenu culturel pendant tout le vingtième siècle. Pour le combattre, il faut donc encadrer sa production, sa commercialisation et sa consommation. Il faut également lui redonner sa dimension de produit dangereux pour la santé et parfaitement inutile, voire néfaste pour l'harmonie des relations humaines.

Les débits de tabac, sous l'autorité de l'État, sont censés représenter le meilleur rempart contre le développement du tabagisme. Ils évitent la promotion et la distribution anarchique de ce produit et peuvent également en réduire considérablement la vente aux mineurs. Enfin, la distribution monopolistique du tabac par les buralistes permet son contrôle. Il est regrettable que les représentants des buralistes aient pris le parti de protéger leur profession en s'opposant aux mesures de santé publiques plutôt qu'en acquiesçant aux mesures de diversification que l'État leur proposait tout en les indemnisant des pertes que la réduction de leur clientèle tabac pouvait entraîner sur leurs activités annexes.

L'avancée de la lutte contre le tabagisme est désormais irréversible et les buralistes devraient rapidement comprendre que leur intérêt est d'accompagner ce mouvement, de demander plus de protection contre la contrebande et la contrefaçon plutôt que de s'opposer à une loi de santé publique que plus de 80% de la population plébiscite. La seule raison de leur attitude déraisonnable ne peut provenir que de la pression que leurs fournisseurs pourraient faire peser sur eux.